



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



*Le Conseil National de la Résistance Congolaise*

**DECLARATION DE NUREMBERG  
NUREMBERG, LE 3 NOVEMBRE 2019**

*Nuremberg, le 3 novembre 2019*

*Version vidéo :*



*Nous, membres* de la Diaspora Congolaise et Résistants Congolais,

*Réunis* en conférence du 02 au 03 Novembre 2019 en vue de la reconnaissance des génocides congolais ;

*Proclamant solennellement* notre attachement et notre adhésion à la charte des Nations-Unies ;

*Réaffirmant* notre attachement à la déclaration universelle des droits de l'Homme du 12 décembre 1948 ;

*Réaffirmant* également notre ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo ;

*Ayant* fait le tour des questions historiques liées aux génocides congolais ;

*Constatant* qu'après analyse des textes du droit international et de la politique internationale que les troupes du Rwanda, de l'Ouganda et autres mercenaires occupent actuellement militairement, économiquement et politiquement la République Démocratique du Congo ;

*Considérant* que les agressions successives de notre pays, la République Démocratique du Congo, par les troupes du Rwanda, de l'Ouganda et leurs mercenaires, ont déjà coûté la vie à plusieurs millions des Congolais ;

*Ayant constaté* également que le fait de priver le peuple congolais de ses droits civils, sociaux, politiques constituent des crimes contre l'Humanité et crimes de génocide ;

*Exprimant notre indignation* sur le comportement étonnant et le rôle inefficace de la MONUSCO avec un effectif conséquent, de maintenir la paix et la sécurité en République Démocratique du Congo ;

***Eu égard de ce qui précède, déclarons ce qui suit :***

- 1) Que les crimes des génocides, les crimes contre l'Humanité, les crimes de guerre et d'agression dont a fait l'objet notre pays sont imprescriptibles (***Article 29 du Statut de Rome du 17 juillet 1998***) et, en conséquence les coupables doivent être impérativement jugés et sévèrement condamnés ;
- 2) De faire reconnaître de par le monde les génocides congolais ;
- 3) Qu'il soit constitué un Tribunal Pénal Spécial qui siégera en République Démocratique du Congo en vue de juger et de condamner les auteurs et leurs complices qui qu'ils soient ;
- 4) Que la République Démocratique du Congo et le peuple congolais soient impérativement indemnisés pour tous les préjudices et dommages subis ;
- 5) Déclarons et faisons nôtre la portée exceptionnelle du Rapport Mapping du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

***Et enfin, invitons cordialement*** les organisations de défense des droits de l'Homme et toute personne éprise de justice et de paix à se joindre à nous et à participer activement à cette quête d'une justice juste et équitable en faveur du peuple congolais.

**Ainsi déclaré à Nuremberg, ce dimanche, le 3 novembre 2019.**

## **Les Signataires**

1. Mme Jeanne-Marie Sindani, modératrice de la Conférence ;
2. Mme Ange Lokasa de l'Association « Du Baume au cœur » ;
3. M. Kerwin-Mayizo, Analyste-politique, journaliste ;
4. Maître Alhongo, juriste ;
5. M. Robert Mbelo, diplomate et Porte-Parole du CNRC
6. M. Paul-Kahumbu, Coordonnateur-Général du CNRC
7. M. l'Abbé Evariste Pini-Pini Nsasay, écrivain, politologue
8. M. Léon Muntuntu, UDPS des Fondamentaux/ Président au Conseil des sages du CNRC
9. M. Kwebe-Kimpele, Journaliste

.

